

AZIMUT

REGLEMENT INTERIEUR

INSTALLATION ET TENUE DES STANDS

- Chaque stand est équipé d'une table et de deux chaises, de prises électriques, d'une moquette au sol. Si le jeudi matin vous constatez qu'il manque du matériel, rapprochez vous du Commissariat pour en faire la demande.
- Un accès WIFI est disponible sur le salon : procédure d'accès dans la pochette apposée sur votre stand à l'ouverture du salon. Celle-ci devra être transmise aux personnes relais sur les 3 jours.
- La signalétique frontale est réalisée et apposée par les organisateurs. Elle est la propriété de l'association. Tout panneau manquant à l'issue du Salon sera facturé 25 euros, à l'établissement.
- L'aménagement intérieur du stand relève des exposants. Ceux-ci sont invités à agrémenter leur stand. Les films plastiques devront être retirés avant l'ouverture du Jeudi matin.
- Les outils de communication utilisés doivent être en correspondance avec l'objet du salon.
- Les exposants n'ont pas la possibilité d'utiliser les allées à des fins de publicité.
- Le niveau sonore des animations doit être réglé de façon à ne pas gêner les stands voisins.
- Tout stand attribué doit être occupé durant les trois jours.

Le démontage des stands est prévu le samedi à partir de 17h (pas avant).

SECURITE et TECHNIQUE

- Tout exposant devra prendre connaissance du cahier de sécurité remis à l'ouverture du salon dans des pochettes, et en respecter les consignes.
- Le salon est gardé chaque soir à partir de 17h30 du mercredi au samedi.
- Durant la période d'ouverture au public, les exposants sont responsables du matériel (vidéo, informatique, panneaux d'information...) présentés sur les stands.
- Le salon ne fermant pas à l'heure de midi, il est demandé d'assurer un roulement sur les stands pour assurer la sécurité du matériel.
- Le badge Exposant - Azimut est téléchargeable sur le site Internet : www.salon-azimut.com.
- Pour l'accès au parking Exposants, tous les exposants doivent être munis du badge parking.. Il est envoyé avec le courrier de confirmation et à dupliquer pour l'ensemble des personnes qui se rendent au salon. Sans cela, le stationnement se fera sur les parkings visiteurs.

PRESTATIONS

- Pour toute demande d'ordre technique (tables, chaises...), s'adresser au Commissariat (situé près de l'entrée, derrière l'accueil visiteurs)
- Les pratiques commerciales (vente, adhésion, souscription...) sont interdites sur le salon.
- De même, les distributions de tracts, documents publicitaires sont prohibées sur l'espace Parc de Penfeld.
- L'espace du salon est non-fumeur. Pour le confort de tous, il est demandé de veiller à la fermeture des portes lors des allées et venues avec l'extérieur.
- Un café vous est offert tous les matins entre 8h00 et 9h00 à l'espace Exposant (petit hall). Vous y trouverez également des bouteilles d'eau que vous ramènerez au stand pour la journée.
- A partir de 9h00, des espaces cafétéria sont à votre disposition sur le salon à la charge du Parc des Expositions de Penfeld.
- Les bouteilles d'eau pour la journée sont à retirer à l'endroit où le café vous est offert.
- Les tickets repas sont distribués sur les stands par des hôtes (esses) entre 9h45 et 12h00. Merci de veillez à ce qu'une personne soit en permanence sur votre stand.
- Les portes du restaurant exposant ouvrent ses portes à 12h00 et ferment à 13h30. Au delà, aucun service ne sera possible.
- Des espaces cafétéria sont mis à votre disposition par le Parc de Penfeld avec la vente de boissons (café, sodas, etc...), de sandwiches.
- Pour toute demande particulière s'adresser au commissariat du salon.

HORAIRES

- Le Salon est ouvert au public de 9h00 à 17h00
- Prévoir une présence par roulement sur les stands entre 12h00 et 14h00.
- Un pot d'accueil sera servi aux intervenants le jeudi après la fermeture des portes aux visiteurs. Un appel micro sera émis pour vous en informer.